Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

N°8 Mars 2012

Les choix d'austérité de la banque mondiale, BCE, FMI, UE (avec l'appui des agences de notation) sont scandaleux et inacceptables. Cette politique, notamment en Grèce, aggrave la pauvreté, les inégalités, et cherche à dresser les travailleurs entre eux au bénéfice des plus riches.

En France, l'annonce de la TVA dite "sociale" illustre la volonté du gouvernement de dédouaner une fois de plus le patronat de toute responsabilité dans la crise en basculant une partie de ses cotisations sociales sur la population. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans le démantèlement du système de protection sociale. Les annonces sur l'augmentation du temps de travail et/ou une réduction des congés, rajoutent au scandale. Celles concernant le référendum par exemple pour priver une partie des sans emploi de leurs allocations ou stigmatiser toujours plus les immigrés sont de véritables provocations. C'est pourquoi la CGT à la DRFIP Paris a appelé les agents à se rendre massivement à la manifestation interprofessionnelle le 29 février.

Le gouvernement présente les fonctionnaires comme les principaux fautifs de la crise. 2012 n'échappe donc pas aux suppressions d'emplois. De plus, nos traitements sont bloqués et le prélèvement d'un jour de salaire en cas d'arrêt maladie est instauré.

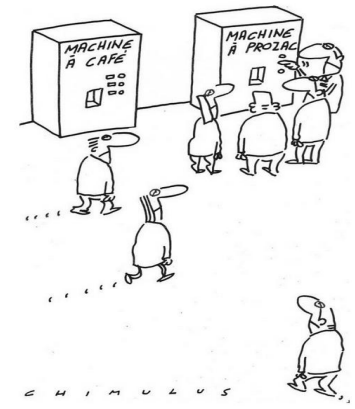

Le 2 février (un agent sur trois en grève à la DGFIP), nous avons rappelé fortement notre opposition aux suppressions d'emplois, à des conditions de travail et d'exercice des missions toujours plus difficiles, à une reconnaissance des qualifications insuffisante, au pouvoir d'achat à la baisse. Le directeur général et le représentant de la ministre jouent les gros bras en déclarant que tout doit continuer dans la même voie. Quant aux rémunérations, c'est un non catégorique**.** Leur seule proposition est l'ouverture de discussions sur la réforme CDI/CDIF, la fiscalité patrimoniale et le service rendu aux collectivités locales alors que les directions continuent le démantèlement des CDIF. **Les personnels en ont assez. Ils exigent, avec la CGT, l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des moyens pour effectuer toutes leurs missions dans de bonnes conditions de travail !**

La mobilisation des agents parisiens se consolide et se développe avec, le 2 février, près de 31% de grévistes à Paris, un rassemblement de 400 agents à Bercy et près de 3000 signatures contre les suppressions d'emplois. C'est dans ce contexte dégradé que nous allons être « conviés » aux entretiens annuels d'évaluation. Nous dénonçons les injustices du décret du 29 avril 2002. Le contingentement des réductions d'ancienneté conduit à écarter 50 % des agents notés de toute bonification. Les intentions sont claires : développer la culture du résultat et encourager l'individualisme. A partir de la notation 2013, les entretiens détermineraient l'évolution des carrières comme celle des primes... C'est pourquoi la CGT DRFIP Paris appelle les agents de la filière fiscale à boycotter les entretiens d'évaluation, et l'ensemble des agents à exiger le maintien de la note chiffrée avec une notation basée sur des critères objectifs.

A la DRFIP Paris, comme sur tout le territoire, **l'amplification de la mobilisation est nécessaire**. La CGT, Solidaires, FO, CFTC et l'Unsa à la DGFIP ont annoncé une mobilisation **le mardi 27 mars. Toutes et tous ensemble, confirmons et développons le processus d'action engagé !**

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS
6 rue St Hyancinthe 75001 Paris
cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.cgtdgfip75.org

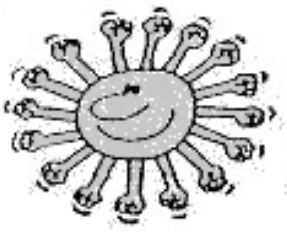

Retraites, emploi, salaires
On ne veut pas en rester là
Rejoignez nous !
Syndiquez-vous !

TVA: l'injustice sociale

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt supporté par les consommateurs mais versé par les entreprises à l'État. La quasi totalité des produits que nous achetons est soumis à la TVA. C'est un impôt indirect proportionnel, calculé sur le prix de vente hors taxes de tous les biens et services.

Le taux normal de la TVA est de 19,6 % depuis avril 2000, mais il existe des taux réduits (5,5 %, 2,1 % - les médicaments remboursés et la presse…). Des taux réduits particuliers s'appliquent dans les départements d'outre-mer et en Corse.

La TVA ne tient pas compte des capacités contributives des contribuables.

Pour 2011, la TVA devrait à elle seule représenter plus de la moitié des recettes fiscales nettes de l'Etat : 130 milliards d'euros contre à peine plus de 52 milliards pour l'impôt sur le revenu. Chaque année, la part de TVA dans le budget de l'État augmente.

Le programme du gouvernement Sarkozy-Fillon fixe toujours le même cap : plus de rigueur, plus d'impôts indirects, moins de justice fiscale.
Ainsi, François Fillon a annoncé le 7 novembre 2011 une hausse de la TVA qui doit au final rapporter 1,8 milliard d'euros. Les ménages subiront, à compter du 1er janvier 2012, une hausse quasi-généralisée de la TVA (le taux réduit passant de 5,5 à 7% dans la majorité des cas) alors que celle-ci pèse proportionnellement plus lourdement sur les ménages modestes : **les 10% les plus pauvres consacrent 8,1% de leur revenu à payer la TVA, les 10% les plus aisés en consacrent 3,4%.**

Avec la future TVA dite 'sociale', ce sont deux vagues d'augmentation de cet impôt qui vont donc accroître le déséquilibre du système fiscal français au sein duquel, à la différence notable des autres pays européens, les impôts directs, en principe les plus justes, occupent déjà une part minoritaire (l'impôt sur le revenu représente ainsi 20% des recettes de l'État). Globalement, le caractère redistributif de la fiscalité va encore diminuer du fait de ces deux vagues de hausses de la TVA.

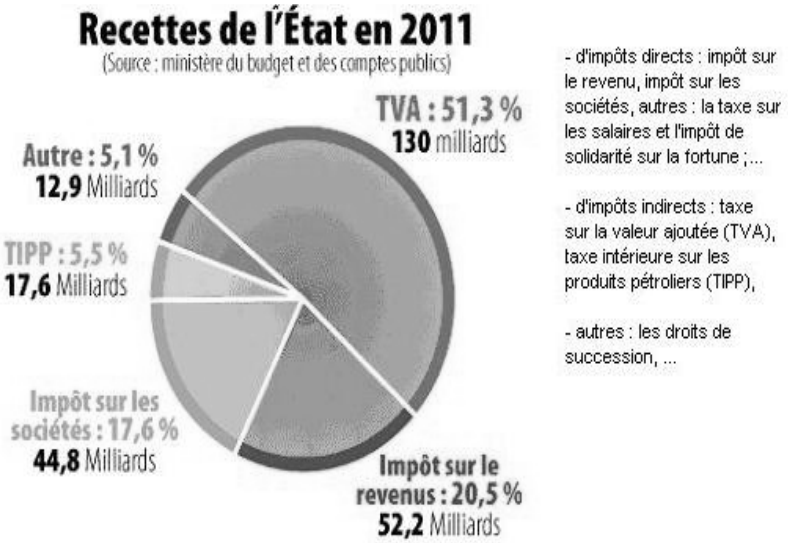

TVA "sociale" : l'arnaque !

Le 8 février, Nicolas Sarkozy a décidé de relever la TVA de 19,6% à 21,2% au 1er octobre 2012 en contrepartie d'une baisse des cotisations patronales. Pour la CGT, cette proposition est une arnaque, une mesure anti-sociale. Cette augmentation aura un impact négatif sur le pouvoir d'achat de toute la population. La TVA est l'impôt le plus injuste, car payé par tous, au même taux, indépendamment du revenu. Les bas revenus en subissent d'autant plus les conséquences. Ces hausses représenteront un surplus d'impôt pour tous les consommateurs compris entre 12 et 13 milliards d'euros.
En diminuant les cotisations sociales des entreprises, celles-ci seront soi-disant "plus compétitives", elles pourront davantage embaucher et délocaliseront moins à l'étranger. C'est faux : de 1980 à 2010, les exonérations patronales n'ont cessé d'augmenter, atteignant 30 milliards par an, alors que le chômage, lui, passait de 1,3 à 2,6 millions.
C'est une remise en cause voulue par le patronat du financement de la Sécurité sociale. Les cotisations, ouvrière et patronale, constituent une partie différée de la paye du salarié qui est reversée sous forme de prestations sociales.
Certains "syndicats" proposent le transfert des cotisations sociales vers la CSG, payée à 90% par les salariés et retraités. Des candidats à la présidentielle préconisent même la fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG. Ce sont autant d'attaques anti-sociales qui instaureraient la fiscalisation de la protection sociale. La CGT Finances Publiques Paris s'oppose fermement à cette destruction de nos acquis sociaux issus du CNR (Conseil National de la Résistance).

Résultats du recouvrement des particuliers à la DRFIP au 31 décembre 2011 : 45 millions d'euros de pertes.

A partir d'une prise en charge légèrement supérieure à 10 milliards d'euro, le taux de paiement des impôts des particuliers s'est élevé à la fin de l'année 2011 à 98,39 %, en baisse de 0,45 point par rapport à 2010 (98,82 %). Cet échec est du essentiellement au manque d'effectif pour effectuer les poursuites, à la désorganisation des postes comptables suite à l'ajout de nouvelles tâches (transfert de la TP vers les SIE) et au désintérêt du Directeur Régional des Finances Publiques pour ses propres résultats qui seront néanmoins jugés par la Cour des Comptes.

Les nouvelles rémunérations des dirigeants locaux auraient dû pourtant les motiver pour atteindre a minima les résultats de 2010 (exercice 2009). Le DRFIP avait été alerté dès le premier semestre 2011 par nos représentants en CTPD sur une décélération des actes de poursuites (ATD, hypothèques...) puis au 2ème semestre sur une dégradation des taux. Obnubilé par la recherche de gains d'emplois, ce comptable public en a oublié jusqu'à la justification même de sa rémunération à savoir mettre tout en oeuvre pour recouvrer l'impôt.

Cette attitude est d'autant plus regrettable que cette somme de 45 millions d'euro a dû être empruntée par l'Agence France Trésor sur les marchés financiers et ceci afin d'éviter le recours par la DGFIP à des décrets d'urgence pour assurer la paie de ses agents.

Regrettable, enfin, cette perte au regard des remarques faites par la Cour des Comptes dans son Rapport d'octobre 2011 sur le surcoût des mesures catégorielles dues à la fusion (209 millions) jugées sans fondement ni utilité. L'évaporation d'un quart de cette somme n'a cependant pas soulevé le moindre intérêt chez le service d'inspection de la DRFIP si prompt habituellement à réagir au moindre dérapage, l'ambiance feutrée des locaux des rues Chaussée d'Antin et Saint Lazare peut être...

L'explosion de la rémunération des AGFIP (dont 6 directeurs des pôles fiscaux de Paris)

Depuis juillet 2011, les augmentations de traitement des AGFIP (Administrateurs Généraux des Finances Publiques), promises par le Directeur Général pour se rallier l'encadrement supérieur sont devenues effectives. Elles devraient s'étaler sur trois années.

Depuis cette date, le champagne coule encore un peu plus à flot chez ces hauts fonctionnaires puisque certains d'entre eux, par ailleurs si prompts à demander aux agents d'améliorer leur productivité, ont vu **leur rémunération augmenter de 30 à 40 % « sans bouger de leur siège »** selon l'expression des auteurs du livre « un quinquennat à 500 milliards d'euro ». Ce sont en effet les cadres A++ (AFIP-AGFIP) qui ont le plus bénéficié de l'alignement des régimes indemnitaires. Les AGFIP perçoivent désormais un traitement mensuel de l'ordre de 20000 à 25000€ (sauf le DRFIP qui perçoit en plus son indemnité de comptable public).

Les rapports de la Cour des Comptes et de l'Assemblée Nationale ont trouvé là un facteur explicatif à l'absence de maîtrise par la DGFIP de ses dépenses de personnel en 2010 (+2%) alors que concomitamment des milliers d'emplois de catégorie C étaient supprimés entraînant une dégradation des conditions de travail des personnels.

Cette redistribution inéquitable des économies réalisées par l'application de la règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (71% à la DGFIP) est scandaleuse au regard du blocage du traitement des agents de catégorie A, B, et C jusqu'en 2013, du niveau d'endettement personnel des français (+ 100 milliards entre 2007 et 2011) et du déficit budgétaire (passé de 2,7 à 5,7% du PIB pour la même période).

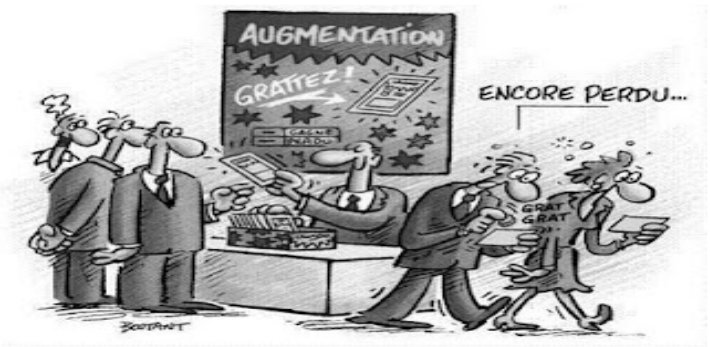

Enfin, chères lectrices, chers lecteurs, si jamais un AGFIP se permettait des commentaires sur les résultats de votre service, quel que que soit votre grade, n'hésitez pas à lui demander pourquoi vous n'avez pas eu comme lui une telle augmentation. Écoutez bien sa réponse, elle vaut désormais son pesant d'or.

Fin de partie dans le 5ème arrondissement de Paris ?

A l'accueil du Centre des Finances Publiques du 5ème, la responsable du SIP sur "recommandation" de la chef du pôle Sud Ouest, a demandé aux deux agents d'accueil de se former mutuellement en vue de la disparition progressive d'un des 2 postes. Pour atténuer la brutalité de cette annonce, la responsable du SIP a précisé que cela ne serait mis en place que pour certaines périodes dites 'creuses'. Personne n'est dupe, l'objectif est bien de supprimer un poste à l'accueil. Ce nouveau dispositif a été présenté également comme une opportunité professionnelle à savoir un enrichissement des tâches à accomplir.....mais pour l'agent qui restera. Pour ce dernier, qu'on se rassure, un double métier mais une seule paie.

Les problématiques occultées par la direction sont nombreuses mais la préoccupation première du DRFIP, est la recherche de gains d'emplois (158 suppressions de C en 2012). Qu'importe que les contribuables (RAR, mensualisation, demande de délais de paiement) ne voient plus leur dossier traité au guichet comme c'était le cas à 95 % pour la partie recouvrement. Qu'importe qu'il faille devoir mettre en place un nouveau dispositif, à savoir faire venir les collègues du service RAR ou RECC dans les box, rallongeant de fait le temps d'attente des contribuables et ralentissant les activités du recouvrement contentieux et amiable. La DGFIP avait présenté l'accueil comme la vitrine de sa réforme, elle en a fait le lieu de décrépitude du service public, certains diraient son tombeau.

Cette nouvelle phase inaugure la fin de la séparation des métiers car le nouveau dispositif devrait s'étendre aux services de gestion. D'ailleurs, les applications RAR et RECC ont déjà été installées sur les ordinateurs des secteurs d'assiette. Nous craignons que très rapidement soit demandé à des contrôleurs de la filière gestion publique de prononcer des dégrèvements (il est prévu de commencer par la redevance audiovisuelle) et vice versa pour les collègues de la filière fiscale (mainlevée d'ATD.....).

Les conditions de la performance de ce SIP vont donc être modifiées, ce qui apparaît absurde au vu des résultats actuels de cette structure. Alors que le rapport du 16 février 2012 remis par le Conseil des Prélèvements obligatoires relativise l'intérêt de mettre en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, plus rien dés lors ne vient expliquer cette réorganisation si ce n'est l'idéologie d'un gouvernement, il est vrai aux abois.

Assemblée Générale
22 mars 2012
Bourse du Travail,
Salle Hénaff
29 bd du Temple Paris 3
Métro République
Venez Nombreux

On tremble à Reims

"L'opération travaux" est lancée boulevard de Reims. Une partie des services du 17ème a d'ores et déjà déménagé rue saint Petersbourg dans le 8ème, les services restant sur place déménagent régulièrement d'étage en étage, de bureau en bureau, vers les zones de repli dans cette folle course bien connue des sites en travaux. Bruits et poussières vont maintenant faire partie intégrante des conditions de travail et ceci pour une durée de 2 ans: les campagnes IR risquent d'être épouvantables dans cet environnement. De plus, le stade à coté des services est également en cours de travaux faisant trembler régulièrement le bâtiment! L'année prochaine, gageons que les collègues des services de Levallois Perret arrivant sur le site sauront apprecier de telles conditions !

DIFFICILE DE MONTER AU 7ÈME CIEL À PAGANINI

Site du 20e Paganini: 600 agents, des stagiaires, des contribuables , 8 étages, 3 ascenseurs dont 2 en panne (depuis le 08/02). La situation de plus en plus dégradée au niveau de la circulation pour tous, malgré les nombreux efforts des collègues en charge de la gestion du site. Le seul ascenseur en service est régulièrement bondé, avec des temps d'attente importants, et une circulation de type " omnibus ". La colère grandit pour les utilisateurs de ce dernier. Imaginez le chaos aux heures de début et de fin de travail, mais également lors de la pause méridienne: la cantine se situe au 8ème étage! Tous espèrent que le dernier valide tienne malgré son importante sollicitation.

Le collectif de syndiqués CGT du site du 20e Paganini a interpellé la direction, et finalement, un ascenseur a été réparé le 14/02, le dernier est en attente de pièce.